



Le 9 novembre 2022

- Communiqué -

**Face aux difficultés de recrutement,  
la FEDELIMA et le SMA lancent en partenariat avec le CNM  
un parcours d'accompagnement  
à la fonction de direction d'un lieu de musiques actuelles**

Après deux ans de pandémie et malgré une reprise certaine des activités, le secteur des musiques actuelles doit faire face à de nouvelles et nombreuses problématiques. Parmi elles, nous pouvons observer d'importantes difficultés de recrutement dans l'ensemble de la filière.

Afin d'endiguer ce manque d'attractivité, la FEDELIMA et le SMA ont décidé de lancer, en partenariat avec le Centre national de la musique (CNM), un parcours d'accompagnement dédié à la fonction de direction d'un lieu de musiques actuelles. Afin d'accompagner les acteur·rices de la filière dans leurs problématiques de montées en compétence, le CNM apporte son soutien administratif et logistique pour la mise en œuvre de ce programme de formation sur mesure.

Réservé aux adhérents de la FEDELIMA et/ou du SMA, ce parcours pédagogique entièrement pensé et créé par les deux organisations en plusieurs modules abordera les domaines fondamentaux de la fonction de directeur·rice d'un lieu de musiques actuelles : de l'histoire de ces projets aux outils de gestion comptable et budgétaire en passant par la vie associative et la gouvernance, la communication avec les partenaires publics ou encore le management et les ressources humaines.

Pour répondre à des besoins bien présents, ce parcours s'adresse autant à tout·e directeur·rice motivé·e par une remise en perspective régulière de ses pratiques au cours de sa carrière ainsi que par la transmission à ses pairs, qu'aux nouveaux·lles arrivant·es en prise de poste qui découvrent la fonction et sont donc demandeur·ses de précieux conseils.

Parallèlement aux contenus pédagogiques dispensés par des intervenant·es expert·es, et durant toute la durée de l'accompagnement, soit 7 modules de 2 jours prévus sur l'année 2023, les participant·es pourront partager leurs problématiques et s'entraider de manière solidaire, en s'appuyant sur le réseau, avec pour objectif de rompre le sentiment d'isolement et de solitude qui peut apparaître lorsqu'il s'agit de relever les défis de la fonction de direction.

**[Pour en savoir plus et/ou vous inscrire](#)**

A propos de la FEDELIMA :

*La FEDELIMA est, depuis le 1er janvier 2013, un réseau national qui regroupe des lieux et projets dédiés aux musiques actuelles sur l'ensemble du territoire français. Elle a pour objet de fédérer et développer toute initiative d'intérêt général en matière de musiques actuelles, d'aider ses membres à anticiper les mutations culturelles, économiques, technologiques, politiques et sociales, de les soutenir dans leur développement en proposant les moyens et outils adéquats dans un souci de complémentarité et de coopération, et ceci du niveau local à l'international. Actuellement, près de 150 projets ou structures adhèrent à la FEDELIMA. Très majoritairement associatifs, ils représentent une grande diversité de territoires et s'incarnent à travers différentes tailles d'équipes et d'équipements, d'histoires et de projets artistiques et culturels.*

A propos du SMA :

*Créé en 2005, le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) est le syndicat de la filière des musiques actuelles, aujourd'hui composé de près de 600 entreprises. Il représente ainsi des festivals, des salles de concerts (dont les salles labellisées SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.*

*Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Le SMA a pour rôle de renseigner et conseiller ses membres en matière juridique, sociale et fiscale. Il les représente aussi dans les instances paritaires professionnelles, telles que le CNM, l'Afdas ou au sein des conventions collectives. Enfin, le SMA défend les intérêts du secteur des musiques actuelles auprès des pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte.*

A propos du CNM :

*Créé le 1er janvier 2020, le CNM est le premier établissement public au service de la musique et des variétés dans leur globalité. La musique dans toutes ses esthétiques et dans la grande diversité de ses métiers ainsi que les variétés, trouvent ainsi dans le CNM leur « maison commune » et des équipes mobilisées pour les accompagner et porter leur voix. Depuis le 1er novembre 2020, le CNM a repris les formations dispensées par l'IRMA, qui pendant plus de 30 ans a occupé une position clé et innovante dans le domaine de la formation professionnelle pour la filière musicale. À travers un réseau de partenaires historiques travaillant dans le secteur, l'offre de formation du Centre national de la musique se structure en 50 modules, répartis sur 9 domaines et animés par 75 intervenants, tous experts professionnels reconnus dans leur domaine.*

Contacts presse :

FEDELIMA - Boris Colin - [boris.colin@fedelima.org](mailto:boris.colin@fedelima.org) - 06 13 06 07 29

SMA - Aurélie Hannedouche - [dg@sma-syndicat.org](mailto:dg@sma-syndicat.org) - 06 99 10 75 75

CNM - Nathalie Leduc - [nathalie.leduc@cnm.fr](mailto:nathalie.leduc@cnm.fr)